

DATE A RETENIR DÈS MAINTENANT :

16/01/2019 : Vœux du SDEY à 18h00 - Espace culturel à Appoigny

16/05/2019 : Salon de l'éclairage public – Espace animation des Joinchères à Venoy.

L'an deux mil dix-huit, le 14 novembre, la commission locale d'énergie du Sénonais du Syndicat Départemental d'Énergies de l'Yonne (S.D.E.Y.), régulièrement convoquée, s'est réunie à GRON (89100), dans les locaux de la salle des fêtes, 28 rue des Courois, sous la coprésidence de Monsieur Jean-Noël LOURY, Président du SDEY et de Monsieur Bernard PETILLAT, vice-président en charge de la C.L.E.

Convocation du 30.10.2018.

Présents : Henri ROUSSELLE, Pierre VANNEREAU, Jean-Claude SOLAS, Olivier GIACOMETTI, Jean LESPINE, Patrick HARPER, Philippe COSSET, Philippe THOMASSIN, Patrick MORCEL, Frédéric TROUÉ, Christian CROSIER, Martine ROUX, Axel BAUER, Marc BOTIN, Jean-Luc VASSARD, Jacques POINT, Claire DANIEL, Paul HENNEQUIN, Jean-Paul ROUX, Stéphane PERENNES, Moïse GOUREAU, Marc ADAM, Joël PEREZ, Jean-Marie FILLEUL, Ghislain GISBRAN, Jean-Claude CATALANO, Jacques METZ, Jean-Philippe MICHAUT, Jean PINGAL, Dominique BOURGOIN, Régis GILLOPPÉ, Alain CHEVALIER, Clément CHABIN, Charly BENARD, Patrick HUSKIN, Catherine PICHON, Francis BERRY, Philippe GUILLERE, Dimitri MANZINI, Johan BLOEM, Pascal HERMIER, Philippe GOURLIN, Serge MATHEY, Paul BOURDON, André PITOU, Frédéric AMARO, Jean-Marc SEETEN, Martial CARLI, Christian MARTIN, Jean-Pierre PASQUIER, Daniel JORDAT, Christian CHIESA, Claude VINCENT-VIRY, Claude LAVENTUREUX, Sébastien KARCHER.

Absents excusés : Eric GUYADER, Delphine GREMY, Colette LESAGE, Régine AUBERT, Patrick CHISLARD, Grégory DORTE, Bruno PERTIN, Olivier DUPRÉ, Claude CHARPENTIER, Gérard TERVILLE.

45 communes sur 77 sont représentées.



Monsieur PETILLAT, vice-président du S.D.E.Y. en charge de la CLE du Sénonais, remercie tous les élus de leur présence à cette assemblée ainsi que Monsieur Stéphane PERENNES, maire de Gron, qui met gracieusement, à disposition du SDEY, la salle des fêtes communale.

Il remercie également les représentants du SDEY et des entreprises, qui sont venus à cette réunion afin d'apporter des informations et répondre aux éventuelles questions des délégués : Éric GENTIS (Directeur Général des Services du SDEY), Edouard BURRIER (Directeur des services techniques), Émeline RIMBAULT (Directrice des CLE), Sandrine DELAGE (Responsable du service Éclairage public), Yannick DAUBIÉ (technicien EP), Dominique MICHEL (chargé d'affaires ER), Delphine DUPRE (secrétaire de CLE), Monsieur BERTHAULT (Eiffage), Monsieur TERRIER (Eiffage), Monsieur BALLETT (INEO).

ORDRE DU JOUR

1. Actualités du SDEY
2. Points sur les travaux
3. Programmation des travaux 2019.
4. Questions diverses.

Jean-Noël LOURY remercie le maire de Gron, Stéphane PERENNES pour son accueil, les élus de leur présence et présente l'ordre du jour.

Cette réunion de la CLE du Sénonais a également pour but de faire un point sur la programmation des travaux dans chacune des communes.



1. ACTUALITÉS DU SDEY

✓ **Bornes de charge :**

Monsieur LOURY annonce que 100 bornes normales et 16 bornes rapides ont été installées dans l'Yonne. Cela a engendré 1.7 millions de travaux

Nous comptons à ce jour 237 abonnés au réseau SDEY. A l'échelle du département, 1300 charges ont été comptabilisées sur le mois d'octobre 2018, représentant l'équivalent de 2688kg de CO2 économisés.

Monsieur LOURY précise qu'à ce jour, la voiture électrique est parfaite comme deuxième véhicule. Il regrette que certaines communes ne se soient pas intéressées au programme des bornes plus tôt, cela leur aurait permis de bénéficier des aides de l'ADEME.

✓ **Éclairage public :**

312 communes ont transféré leur compétence éclairage public et pour 175 d'entre elles la maintenance.

Actuellement, les aides accordées par le SDEY sont de 40% HT sur tous travaux d'éclairage sauf pour le luminaire d'éclairage public intelligent où elles s'élèvent à 60% HT. Le SDEY a voulu encouragé l'installation d'un éclairage plus économique d'où l'importance de l'éclairage public intelligent. 5 millions ont été investis en 2018 pour l'éclairage public.

✓ **Résorption des zones blanches :**

Monsieur LOURY précise que le SDEY avait été fléché par le Préfet de l'Yonne pour l'installation des pylônes de téléphonie mobile (couverture de 31 zones blanches). Chaque pylône a, par ailleurs, été surélevé de 5 mètres afin d'accueillir de nouvelles technologies dans l'avenir.

Le SDEY travaille pour que la ruralité suive l'évolution du développement de l'urbain : « la ruralité n'est pas une fatalité mais une chance ».

Monsieur LOURY en profite pour remercier les élus de leur présence aux assises de l'énergie.

Monsieur LOURY laisse la parole à Monsieur BURRIER pour une présentation de l'utilisation des bornes de charge.



a) L'utilisation des bornes de charge

Monsieur BURRIER présente le mode d'emploi d'accès aux bornes de charge.

Deux possibilités :

- on crée son compte utilisateur sur www.sdey.fr, on reçoit un badge d'accès ou bien on flashe le QR code d'une borne avec son smartphone
- pour les non-abonnés, on peut accéder au service de recharge avec son smartphone : <http://www.orios-idcharge.com>

Dans le document ci-joint, vous trouverez tout le processus imagé pour l'utilisation d'une borne normale et d'une borne rapide.

Monsieur HARPER, maire de Cerisiers, demande s'il est possible de connaître la fréquentation des bornes. Monsieur BURRIER précise qu'il est à la disposition des communes qui le souhaitent après la réunion.

Monsieur LOURY annonce qu'il a proposé que le fonctionnement de la borne soit pris en charge par le SDEY. Le sujet sera abordé lors du prochain comité syndical.

Monsieur BURRIER fait savoir que la durée de vie d'une borne est d'environ 10 ans. Des remises à jour sont faites pendant l'exploitation du marché. Si une borne devient obsolète, le SDEY se charge de la faire retirer.

Monsieur KARCHER, maire de Villeneuve l'Archevêque, rapporte qu'un incident est survenu avec un utilisateur de passage. La borne a disjoncté et il a été impossible de retirer le câble. L'entreprise SPIE a été prévenue mais a répondu ne pouvoir intervenir que le lendemain. L'utilisateur a dû repartir sans son câble. Monsieur LOURY répond qu'il va faire le nécessaire auprès de l'entreprise SPIE pour qu'ils interviennent dans les heures qui suivent afin que ce genre de situation ne se reproduise pas.

En cas de vandalisme sur les bornes, il faut prévenir le SDEY, envoyer des photos et le SDEY se chargera de faire la déclaration à l'assurance.

Un délégué demande si le QR code pourrait être intégré dans l'écran de la borne, car les autocollants s'abîment au fil du temps.

Concernant le tarif du service de recharge, l'abonnement annuel (à date anniversaire) s'élève à 20€ et les consommations seront gratuites jusqu'à la fin de l'année 2018. A partir de 2019, deux tarifs seront appliqués : un pour les abonnés et un pour les non-abonnés. Le SDEY étudie l'option à retenir pour la facturation : soit au temps de chargement soit aux kWh consommés.



Le SDEY est membre du réseau Hubject qui assure l'interopérabilité à l'échelle européenne. Avec le badge du SDEY, il est par exemple possible d'accéder aux bornes de la région Bourgogne, de la région Rhône-Alpes, du Morbihan etc.

En cas de panne ou de difficultés d'accès : il faut contacter le service d'astreinte du prestataire SPIE, joignable 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24, au **0 970 830 213** ou par mail à info-usager.silene@spie.com

b) L'autopartage

Une vidéo d'explication sur le fonctionnement de l'autopartage mis en place à Perrigny-sur-Armançon est diffusée.

Monsieur BURRIER explique que la commune choisit les horaires et les jours de mise à disposition de ce véhicule. Le SDEY met à disposition la plateforme de réservation et fera l'adaptation du véhicule (accès sans clé, outil de diagnostic véhicule). Ce service est nécessairement associé à une borne de recharge. La réservation peut se faire sur la plateforme internet, sur application mobile ou en mairie.

La commune est totalement libre de fixer ses tarifs de mise à disposition ainsi que du libre choix des usagers (habitants de la commune, de la communauté de communes...).

La plateforme d'autopartage est prise en charge à 100% par le SDEY, l'infrastructure de charge et de réservation est prise en charge à 80% par le SDEY et 20% par la commune, l'abonnement mensuel est pris en charge à 100% par la commune.

c) Maintenance de l'éclairage public

Madame DELAGE rappelle qu'en cas de sinistre, de vandalisme ou de vol, que vous ayez ou non transféré la maintenance, les démarches à suivre sont les suivantes :

- **Les jours ouvrés**, les communes doivent contacter le SDEY au **03.86.80.49.82 / 07.72.55.65.03** ou par mail s.delage@sdey.fr (coordonnées de Madame DELAGE).
- **Les week-end, nuits et jours fériés**, les communes doivent appeler le numéro d'astreinte **06.82.89.66.23**

Ensuite, il faut impérativement transmettre au SDEY les éléments suivants :

- Date , horaires et lieu du sinistre
- Cause du sinistre
- Nécessité de mise en sécurité ou non



- Coordonnées di tiers (si identifié) et de son assurance
- PV de gendarmerie (si tiers non identifié)

A réception de toutes ces informations, le SDEY se chargera de la gestion du dossier :

- Acceptation du devis de l'entreprise
- Gestion des assurances
- Suivi des travaux (réparation à l'identique)

d) Travaux d'éclairage public

Madame RIMBAULT rappelle aux communes que leurs commandes de travaux d'éclairage public peuvent être bloquées par leur trésorerie pour cause de documents manquants. Les communes devront s'assurer de bien avoir renvoyé l'état de leur actif, leur procès-verbal de mise à disposition de l'éclairage public ainsi que le certificat administratif pré-rempli que leur a fait parvenir Madame HERRMANN.

Madame RIMBAULT précise qu'elle se tient à la disposition des communes à la fin de la réunion afin de vérifier si tous les documents ont bien été transmis.

e) La compétence gaz

Monsieur LOURY annonce que 126 communes ont transféré leur compétence gaz au SDEY. Il explique que cela leur permet de répondre à l'obligation de contrôle de la concession gaz avec GRDF et de bénéficier de 30% de subvention sur les travaux d'extension du réseau de gaz.

Pour l'instant, seules les communes qui ont du gaz de ville sont concernées. Monsieur LOURY doit voir avec Monsieur MAULOISE ce qu'il en est pour les communes qui dépendent du remplissage des cuves par camions citernes.

f) Le groupement d'achat

Madame RIMBAULT rappelle les conditions d'adhésion : pour l'électricité, seuls sont concernés les contrats de plus de 36kVA (tarif jaune) et pour le gaz, il n'y a pas de seuil de consommation.

Pour adhérer, la commune doit retourner au SDEY une délibération du conseil municipal, signer l'acte constitutif, le mandat et compléter le fichier de collecte.



Tous ces documents doivent impérativement être renvoyés avant le 30/11/2018 pour un début de fourniture au 01/01/2020.

Madame RIMBAULT invite les communes à venir à la fin de la réunion afin de savoir où elles en sont dans leur renouvellement.

2. POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS

Monsieur LOURY précise qu'au 01/01/2019, le marché travaux change. Sur le secteur de la CLE du Sénonais, les entreprises Eiffage et Inéo ont été retenues.

Monsieur PETILLAT annonce qu'à la fin octobre 2018, 12.1 millions d'euros TTC de travaux ont été commandés à l'échelle du département dont 2 464 028.72€ TTC pour la CLE du Sénonais.

Monsieur PETILLAT demande aux communes si elles ont des remarques à faire sur les tableaux distribués, recensant tous les travaux en cours ainsi que les demandes formulées pour 2019.

Monsieur LOURY présente Monsieur FRANÇOIS, contrôleur de travaux, qui est chargé du suivi et de la surveillance des travaux mais qui se charge aussi de faire des visites de chantier à l'improviste. Les communes sont invitées à le contacter en cas de problème constaté sur un chantier.

3. PROGRAMMATION DES TRAVAUX 2019

Monsieur PETILLAT fait savoir que 228 demandes (70% de réponses) ont été adressées au SDEY dont 54 pour la CLE du Sénonais.

Les demandes de dissimulation ont été classées selon 5 critères de notation :

- Travaux en coordination si réalisés en N+1 : 5 points
- Terminer une tranche déjà commencée : 4 points
- Périmètre historique ou sauvegardé : 3 points
- Travaux dans le centre bourg : 2 points
- Ancienneté de la demande : 1 point



En fonction des montants de subvention alloués par Enedis et le FACÉ, les affaires seront retenues et financées dans l'ordre ci-dessous :

1. Malay le Grand : rue de la république
2. Armeau : RD 606 entre la rue du Val Saint Quentin et la rue de l'église
3. Villiers-Louis : Grande rue (tranche 2)
4. Gron : hameau les Epenards (tranche 3)
5. Saint Martin du Tertre : rue des caves
6. Saligny : rue des basses loges
7. Villeblevin : grande rue (entre la rue des buttes et la place de la mairie)
8. Molinons : rue Châles (tranche 2)
9. Soucy : rue Colette

Monsieur LOURY demandent aux communes de confirmer leur choix de date pour leurs travaux (soit 2019 soit 2020) afin que la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais et le SDEY puissent programmer les travaux à estimer et à réaliser sur 2019.

Il est rappelé que **toutes les conventions financières envoyées en 2018 et non retournées avant le 31/12/2018 seront caduques** et devront être rechiffrées avec les nouveaux marchés

4 - QUESTIONS DIVERSES

Monsieur LOURY remercie l'assemblée pour sa présence à la réunion.

L'ordre du jour étant épuisé, les communes n'ayant plus de questions, M. PETILLAT lève la séance, remercie à nouveau tous les auditeurs et participants et invite les délégués à se retrouver autour du verre de l'amitié.

Le responsable de la CLE du Sénonais
Vice-président du SDEY
Bernard PETILLAT